

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>PAGE</b>
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé des résultats et du surplus accumulé	5
État consolidé de la variation de la dette nette	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers consolidés	8
Annexes consolidées	14
Informations supplémentaires	22



## Rapport de la direction

### Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire ont été préparés par la direction en conformité avec les normes comptables canadiennes du secteur public canadien et l'intégrité et l'objectivité de ces états sont la responsabilité de la direction. De plus, la direction est responsable pour toutes les notes et les annexes des états financiers et de s'assurer que cette information correspond, là où c'est approprié, avec l'information présentée dans les états financiers consolidés.

La direction est aussi responsable de mettre en place et d'entretenir un système de contrôle interne pour fournir une assurance raisonnable que de l'information financière fiable est générée.

Le Conseil d'administration du Conseil scolaire francophone provincial (ci-après appelé le "Conseil") est responsable d'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités de divulgation financière et de contrôle interne et exerce ces responsabilités à travers le Conseil. Le Conseil révisé les états financiers internes sur une base périodique et les états financiers vérifiés sur une base annuelle.

Les auditeurs externes, MNP LLP, effectuent un audit indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et exprime leur opinion sur les états financiers consolidés. Les auditeurs externes ont librement et pleinement accès à la direction financière du Conseil scolaire et les rencontrent au besoin.

Le rapport des auditeurs indépendants qui accompagne les états financiers consolidés décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil scolaire.

Au nom du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador:

*Michael Clair*

2022-Jan-28

---

Signature du Président du Conseil scolaire - M. Michael Clair

Date de signature

*Kim Christianson*

2022-Jan-28

---

Signature de la Directrice de l'éducation - Mme Kim Christianson

Date de signature

### Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador

## Rapport de L'Auditeur Indépendant

Aux membres du Conseil d'administration du Conseil scolaire francophone provincial de Terre Neuve-et-Labrador:

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire francophone provincial de Terre Neuve-et-Labrador, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 30 juin 2021, l'état consolidé des résultats et surplus accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire francophone provincial de Terre Neuve-et-Labrador au 30 juin 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil scolaire francophone provincial de Terre Neuve-et-Labrador conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observations

La direction est responsable d'autres informations, y compris le rapport annuel, qui devraient nous être fourni après la date du présent rapport d'audit.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne traite pas des autres informations et nous ne communiquerons pas d'opinion à ce sujet.

Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité est de lire les autres informations identifiées ci-dessus lorsqu'elles seront disponibles et, en ce faisant, d'examiner si elles présentent une incohérence significative avec les états financiers consolidés ou avec les connaissances que nous avons acquises dans le cadre de notre audit ou si elles semblent contenir des anomalies significatives.

Lors de la lecture du rapport annuel, si nous concluons qu'il contient une inexactitude significative, nous sommes tenus de le communiquer aux personnes responsables de la gouvernance de l'entreprise.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil scolaire francophone provincial de Terre Neuve-et-Labrador à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil scolaire francophone provincial de Terre Neuve-et-Labrador ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil scolaire francophone provincial de Terre Neuve-et-Labrador.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mount Pearl, Terre-Neuve-et-Labrador

le 28 janvier 2022

*MNP LLP*  
Comptables professionnels agréés

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
AU 30 JUIN 2021**

**ACTIFS FINANCIERS**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Encaisse	1 226 700 \$	1 258 787 \$
Investissements à court terme	5 030	5 030
Débiteurs (Note 8)	812 611	692 176
Taxe de vente harmonisée à recevoir	<u>49 583</u>	<u>35 837</u>
	<u>2 093 924</u>	<u>1 991 830</u>

**PASSIFS FINANCIERS**

Payable au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	236 494	499 742
Créditeurs et frais courus (Note 9)	263 301	177 272
Obligation pour paie d'été des enseignants (Note 4)	693 296	643 085
Revenus reportés	568 728	581 543
Dépôts remboursables (Note 6)	15 822	9 822
Avantages sociaux futurs des employés		
Indemnité de départ	-	19 872
Congé de maladie (Note 7)	596 445	593 469
Autres (Note 12)	<u>289 897</u>	<u>256 311</u>
	<u>2 663 983</u>	<u>2 781 116</u>
<b>Dette nette</b>	<u>(570 059)</u>	<u>(789 286)</u>

**ACTIFS NON FINANCIERS**

Immobilisations corporelles (Annexe 7)	7 574 065	7 994 469
Dépenses payées d'avance (Info supp. 1)	<u>1 109</u>	<u>-</u>
	<u>7 575 174</u>	<u>7 994 469</u>
<b>Surplus Accumulé (Note 11)</b>	<u>7 005 115 \$</u>	<u>7 205 183 \$</u>

Approuvé:

*Michael Clair*

Président

*Kimi Rustianson*

Directrice de l'Éducation

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS ACCUMULÉ  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

	<u>Budget (Note 15 2021</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>Revenus (Annexe 1)</b>			
Subventions provinciales	9 811 300 \$	9 795 451 \$	9 914 902 \$
Subventions projets Programmes des langues officielles en éducation	1 347 000	1 058 062	900 000
Services auxiliaires	202 500	206 142	225 437
Divers	<u>10 000</u>	<u>10 240</u>	<u>8 311</u>
<b>Total des Revenus</b>	<u>11 370 800</u>	<u>11 069 895</u>	<u>11 048 650</u>
<b>Charges</b>			
Frais d'administration (Annexe 2)	690 900	656 458	609 745
Programmes éducatifs (Annexe 3)	6 190 750	6 154 872	5 552 261
Entretien et fonctionnement (Annexe 4)	2 171 150	1 993 856	2 347 251
Transport scolaire (Annexe 5)	1 136 500	1 171 895	1 004 081
Services auxiliaires (Annexe 6)	247 750	234 820	223 910
Services aux élèves - Projets Programmes des langues officielles en éducation (Annexe 8)	<u>1 347 000</u>	<u>1 058 062</u>	<u>876 648</u>
<b>Total des Charges</b>	<u>11 784 050</u>	<u>11 269 963</u>	<u>10 613 896</u>
Surplus annuel (déficit)	(413 250)	(200 068)	434 754
<b>Surplus accumulé, début de l'exercice</b>	<u>7 205 183</u>	<u>7 205 183</u>	<u>6 770 429</u>
<b>Surplus accumulé, fin de l'exercice (Note 11)</b>	<u>6 791 933 \$</u>	<u>7 005 115 \$</u>	<u>7 205 183 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

	<b>Budget (Note 15)</b>		
	<b>2021</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>
Surplus annuel (déficit)	(413 250)\$	(200 068)\$	434 754 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-	(102 940)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	420 404	423 304
Variation des frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>(1 109)</u>	<u>19 583</u>
(Augmentation) diminution de la dette nette	(413 250)	219 227	774 701
<b>Dette nette, début d'exercice</b>	<u>(789 286)</u>	<u>(789 286)</u>	<u>(1 563 987)</u>
<b>Dette nette, fin d'exercice</b>	<u>(1 202 536)\$</u>	<u>(570 059)\$</u>	<u>(789 286)\$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés



**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>Activités d'exploitation</b>		
Surplus annuel	(200 068)\$	434 754 \$
Items n'affectant pas l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	420 404	423 304
Débiteurs	(120 435)	55 246
Taxe de vente harmonisée à recevoir	(13 746)	15 965
Dépenses payées d'avance	(1 114)	19 583
Payable au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	(263 248)	362 341
Créditeurs et frais courus	86 029	(151 672)
Dépôts remboursables	6 000	(3 000)
Obligation pour paie d'été des enseignants	50 211	51 851
Indemnité de départ comptabilisée d'avance	(19 872)	(573 846)
Congé de maladie	2 976	(950)
Avantages sociaux futurs des employés - autres	33 586	43 076
Revenus reportés	(12 810)	537 103
	<u>(32 087)</u>	<u>1 213 755</u>
<b>Activités d'immobilisations corporelles</b>		
Achat par le Gouvernement	-	(59 283)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	(43 657)
	<u>-</u>	<u>(102 940)</u>
<b>Augmentation (Diminution) de l'encaisse</b>	<u>(32 087)</u>	<u>1 110 815</u>
<b>Encaisse, début de l'exercice</b>	<u>1 258 787</u>	<u>147 972</u>
<b>Encaisse, fin de l'exercice</b>	<u>1 226 700 \$</u>	<u>1 258 787 \$</u>
<b>Encaisse se compose de:</b>		
Encaisse	<u>1 226 700 \$</u>	<u>1 258 787 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

**1. Général**

Le Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP ou "le Conseil") est le seul conseil scolaire francophone public de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Il offre l'enseignement en français langue première aux enfants de parents ayants droit, tel que définit par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Le Conseil possède les mêmes pouvoirs que l'autre district scolaire de la province, auquel s'ajoute un mandat supplémentaire de promotion de la langue française et de la culture francophone.

**2. Conventions comptables**

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public qui sont représentés par des normes émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Voici un sommaire des conventions comptables adoptées par le Conseil scolaire:

a) La principale source de financement pour le Conseil scolaire est le ministère de l'Éducation ("le ministère") du Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Le ministère fournit du financement pour les opérations, le transport, les dépenses en immobilisation corporelles, les salaires et les indemnités de départ des enseignants. Le financement est inclus dans les revenus suivant la méthode de comptabilité d'exercice et quand les dépenses afférentes ont été encourues à l'exception du financement pour l'indemnité de départ, le congé de maladie et le congé payé de la direction générale. Dans ces trois cas, le financement est comptabilisé quand l'indemnité de départ est payée aux employés, quand le congé de maladie est pris (voir note 7) ou quand les congés sont pris par la direction générale ou le personnel (voir note 12). Le financement désigné à des buts précis, pour lesquels les critères n'ont pas été rencontrés, est reporté et inclut dans les revenus lorsque les dépenses afférentes ont été encourues.

b) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant et sont amorties au cours de leur durée de vie utile. Les immobilisations corporelles ne sont pas amorties avant leur mise en service.

c) L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire basée sur le nombre d'exercices financiers suivant:

Édifices scolaires	40 ans
Mobilier	10 ans
Équipement	10 ans
Ordinateurs	4 ans
Améliorations locatives	5 ans

d) Le Conseil scolaire a acquis, dans certains cas, des terrains pour ses bâtiments sans coût. Dans d'autres cas, le Conseil a obtenu l'autorisation de se servir du terrain, sans devenir propriétaire, tant et aussi longtemps que les propriétés sont utilisées pour des fins pédagogiques. Dans le cas où le terrain constitue la propriété du Conseil et la détermination de la valeur de marché n'était pas possible, la juste valeur marchande n'a pas été comptabilisée.

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

- e) Pour la paie des enseignants, des aides-élèves, des directions des écoles, de la direction du Conseil scolaire et des coordinations des programmes : le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador traite les paies et remet les déductions à la source directement aux agences appropriées. Les montants comptabilisés dans ces états financiers consolidés reflètent les salaires bruts et les avantages sociaux pour l'année tels que calculés par le ministère.
- f) Coûts de régimes de retraite : tous les employés permanents du Conseil scolaire bénéficient de régimes de retraite administrés par le Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Les employés et le Conseil scolaire doivent, tous les deux, contribuer aux régimes de retraite. Les obligations postérieures à la retraite des employés relèvent de la responsabilité du Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour les régimes de retraite, les contributions de l'employeur sont comptabilisées sur une base courante.
- g) Les employés ont droit à des indemnités de départ tel que stipulé dans leurs conditions d'emploi. Suite à des négociations avec les syndicats, le Gouvernement a commencé de payer les avantages gagnés pour indemnité de départ aux employés de soutien syndiqués dans les écoles. De plus, suite à des changements de politiques pour la province de Terre-Neuve-et-Labrador, les employés cadres, les gestionnaires et les employés non-syndiqués et non-gestionnaires ont reçu leurs paiements d'indemnité de départ durant l'exercice financier 2018-19. Le droit à l'indemnité de départ a cessé pour ces groupes d'employés. En date du 30 mars 2018, le droit à l'indemnité de départ pour les enseignants du Conseil a aussi été gelé. Actuellement, l'indemnité de départ représente la quantité de l'indemnité qui est payable aux enseignants depuis son gel en date du 31 mars 2018. Désormais, aucun droit supplémentaire ne sera constaté et le droit à l'indemnité de départ n'est pas disponible aux nouveaux employés.
- h) Les employés du CSFP ont droit à des congés de maladie payés qui s'accumulent mais ne s'acquèrent pas. Conformément à la comptabilité pour le secteur public pour les avantages postérieurs à l'emploi et les soldes compensatoires, le CSFP comptabilise le passif dans la période dans laquelle l'employé fournit le service. L'obligation est établie par calcul actuariel utilisant des hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction de la probabilité d'utilisation des congés de maladie accumulés, de l'évolution des salaires et des gages futurs, de l'âge de l'employé, de la probabilité de départ, de l'âge de la retraite, du taux d'actualisation et d'autres facteurs. Les taux d'actualisation sont fondés sur le taux d'emprunt à long terme de la province. Les gains et pertes actuariels sont constatés au fil du temps, selon un calcul actuariel, dans l'état consolidé des résultats.
- i) En préparant les états financiers consolidés pour le Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés dans l'actif et le passif à la date des états financiers consolidés et sur les montants des revenus et des dépenses comptabilisés durant la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les éléments significatifs soumis à ces estimations et hypothèses comprennent :

- le passif pour les avantages sociaux futurs des employés
- la comptabilisation de l'amortissement des immobilisations corporelles
- la durée de vie utile estimée des actifs

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

- j) À compter du 1er juillet 2022, le Conseil scolaire devra adopter PS3400 Revenu. Selon la norme, les transactions qui comprennent des obligations de résultats sont identifiées comme des "contrats d'échange" tandis que celles qui n'ont pas d'obligations de résultats sont identifiées comme des "contrats sans échange". Les revenus des contrats d'échange doivent être comptabilisés lorsque les obligations de performance sous-jacentes ont été satisfaites, tandis que les revenus des contrats sans échange doivent être comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Cette norme peut être appliquée rétroactivement ou prospectivement et une adoption anticipée est autorisée. L'impact de l'adoption de cette norme sur les résultats financiers du Conseil scolaire ne peut être déterminé pour le moment.

À compter du 1er juillet 2022, le Conseil scolaire devra adopter PS3280 Obligations de mise hors service d'immobilisations. Cette norme établit quand il faut comptabiliser et comment évaluer une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation. Cette norme peut être appliquée rétroactivement ou prospectivement et une adoption anticipée est permise. L'impact de l'adoption de cette norme sur les résultats financiers du Conseil scolaire ne peut être déterminé pour le moment.

### 3. Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil scolaire sont composés de l'encaisse, des investissements à court terme, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs, des avantages sociaux payables, du payable au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'obligation pour paie d'été des enseignants et des dépôts remboursables. C'est l'opinion de la direction que le Conseil scolaire n'est pas exposé à des risques importants en rapport aux taux d'intérêt, aux devises ou au crédit résultant des ces instruments financiers.

La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de la juste valeur.

### 4. Obligation pour paie d'été des enseignants

Le Conseil comptabilise un passif de vacances (d'été) pour les enseignants du Conseil scolaire. Ce passif se rapporte aux salaires des enseignants gagnés durant l'année scolaire mais qui ne sont versés aux enseignants qu'après le 30 juin. Ainsi, le Conseil a comptabilisé un débiteur pour paie de vacances de 693 296\$ (2020 – 643 085\$).

### 5. Subvention pour assurances

Le coût d'assurance pour les propriétés scolaires est payé par le gouvernement provincial et aucun montant n'a été inscrit dans les comptes pour refléter ce coût.

### 6. Dépôts remboursables

Le Conseil scolaire perçoit des cautionnements d'exécution de ses fournisseurs de services d'entretien pluriannuels des systèmes de climatisation, de chauffage et d'aération ainsi que des entrepreneurs de contrats pluriannuels mécaniques, électriques et de déneigement. Au 30 juin 2021, le solde à payer est tel que suit :

	2021	<u>15 882</u>
	Total:	\$ <u>15 882</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

**7. Avantages sociaux futurs des employés - congé de maladie**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Passif au titre des prestations constituées, début de l'exercice	593 469 \$	594 419 \$
Charges au titre des avantages		
Coût des avantages pour les services rendus	19 323	54 622
Charge d'intérêts	14 643	14 557
Amortissement de la gain durant la période	(4 351)	(4 198)
Avantages payés	<u>(26 639)</u>	<u>(65 931)</u>
<b>Passif au titre des prestations constituées, fin de l'exercice</b>	596 445	593 469
Gain d'expérience actuarielle non-amortie	<u>(164 772)</u>	<u>(76 015)</u>
<b>Total, obligation au titre des prestations constituées</b>	<u>431 673</u>	<u>517 454</u>
Passif au titre des prestations constituées selon les groupes d'employés		
Enseignants	529 525	526 504
Employés du conseil	48 233	47 782
Aides-élèves	<u>18 687</u>	<u>19 183</u>
<b>Total, fin de l'exercice</b>	<u>596 445 \$</u>	<u>593 469 \$</u>

Les hypothèses actuarielles importantes appliquées pour mesurer le congé de maladie et les charges au titre des avantages sont comme suit:

	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Taux d'escompte - coût des avantages (%)	2,85	2,65	2,85
Taux d'augmentation de la rémunération			
Enseignants - moins de 10 ans service		4,00%	
Enseignants - plus de 10 ans service		0,75%	
Aides-élèves		0,75%	
Employés du conseil		0,75%	

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

<b>8. Débiteurs</b>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Gouvernement provincial	65 276 \$	30 905 \$
Gouvernement provincial - Paie d'été des enseignants	693 296	643 085
Programme d'appui aux droits linguistiques	11 195	11 195
Location	-	1 455
Avances pour déplacements et divers	<u>42 844</u>	<u>5 536</u>
	<u>812 611 \$</u>	<u>692 176 \$</u>
<b>9. Créditeurs et frais courus</b>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Fournisseurs	176 963 \$	94 098 \$
Charges courues	46 698	60 921
Salaires et bénéfices à payer	<u>39 640</u>	<u>22 253</u>
	<u>263 301 \$</u>	<u>177 272 \$</u>
<b>10. Dépenses par objet</b>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Salaires	6 531 676 \$	6 433 243 \$
Avantages sociaux	1 177 512	456 820
Fournitures et services	2 922 552	3 037 764
Honoraires et services contractuels	162 550	140 756
Perfectionnement	41 601	106 384
Location	12 302	13 381
Amortissement	420 404	423 303
Intérêts	<u>1 366</u>	<u>2 245</u>
	<u>11 269 963 \$</u>	<u>10 613 896 \$</u>
<b>11. Détail du surplus accumulé</b>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>Composition en fin d'exercice</b>		
Usage restreint - Centre des Grands-Vents (Note 13)	19 762 \$	19 762 \$
Investissement net en immobilisations corporelles	7 574 065	7 994 469
Congé de maladie accumulé non-capitalisé (Note 7)	(596 445)	(593 469)
Indemnité de départ des employés non-capitalisé	-	(19 872)
Congés payés exécutifs non-capitalisés (Note 12)	(233 037)	(203 852)
Surplus accumulé opérationnel	<u>240 770</u>	<u>8 145</u>
<b>Surplus accumulé total</b>	<u>7 005 115 \$</u>	<u>7 205 183 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

**12. Avantages sociaux futurs des employés - Autres**

Le congé payé pour les employés cadres et les avantages de paie de vacances pour le personnel du bureau du Conseil et le personnel de conciergerie sont comptabilisés conformément aux taux applicables à ces groupes.

Les avantages sociaux futurs des employés sont tels que suit:

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Congé payé des employés cadres	233 037 \$	203 852 \$
Paie de vacances des employés	<u>56 860</u>	<u>52 459</u>
	<u>289 897 \$</u>	<u>256 311 \$</u>

**13. Réserve**

En conformité avec les baux des locataires du Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents à Saint-Jean, le CSFP maintient une réserve à usage restreint que la direction a désignée pour permettre l'acquisition future d'équipement et des rénovations majeures à l'édifice.

**14. Opérations entre apparentés**

Le CSFP est lié par un contrôle commun à tous les ministères, agences, conseil scolaires, régies de santé et les sociétés d'État de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Les transactions avec ces entités, à moins qu'elles ne soient divulguées séparément, sont considérées comme étant dans le cours normal des opérations et sont enregistrées à la valeur d'échange.

**15. Chiffres budgétaires**

Les chiffres budgétaires inclus dans les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration lors de l'adoption du budget annuel le 28 novembre 2020.

**16. Événements postérieurs à la date de clôture**

En mars 2020, une pandémie de COVID-19 (coronavirus) s'est répandue à l'échelle mondiale, laquelle a eu une incidence importante sur les entreprises en raison des restrictions concernant les voyages et les activités commerciales et des consignes d'auto-isollement et de mise en quarantaine instaurées par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et municipaux. Le Conseil scolaire a été principalement impacté par des retards d'approbation des fonds, en l'espèce, ceux émanant du Programme des langues officielles en éducation car le Conseil scolaire n'était pas en mesure de dépenser la totalité du budget prévu.

À l'heure actuelle, il est impossible d'établir l'ampleur de l'incidence que la pandémie de COVID-19 pourrait continuer à avoir sur le Conseil scolaire, car elle dépendra de l'évolution de la situation, qui elle-même est très incertaine et impossible à déterminer avec certitude. Ces incertitudes découlent de l'incapacité de prédire la propagation de la maladie ou la durée de la pandémie, y compris le temps que dureront les restrictions concernant les voyages, les fermetures ou les interruptions des activités des entreprises et les mesures de mise en quarantaine et d'auto-isollement qui sont actuellement en vigueur, ou qui pourraient être instaurées, au Canada et ailleurs dans le monde pour combattre le virus.

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ANNEXE 1 - REVENUS  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

Revenus	Budget (Note 15)		
	<u>2021</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>Subventions - Projets Programme des Langues officielles en éducation</b>			
Subventions d'exploitation	<u>1 347 000 \$</u>	<u>1 058 062 \$</u>	<u>900 000 \$</u>
	<u>1 347 000</u>	<u>1 058 062</u>	<u>900 000</u>
<b>Subventions du gouvernement provincial</b>			
Subventions d'exploitation	2 065 800	1 906 809	1 945 568
Acquisitions d'immobilisation			
corporelles - édifices et terrains	-	-	59 283
Rénovations majeures aux édifices	325 000	283 037	839 656
Subventions spéciales			
Moniteurs de langues	46 500	46 370	55 734
Programme d'appui aux droits linguistiques	-	-	51 402
Technologie de communication (Powerschool)	35 000	-	9 764
Autre	406 500	551 955	131 593
Salaires et avantages sociaux			
Direction	448 000	438 516	430 472
Enseignants	5 050 000	4 983 063	5 118 073
Suppléants	265 000	287 606	199 060
Aides-élèves	100 000	128 048	74 492
Transport scolaire			
Contractés	<u>1 069 500</u>	<u>1 170 047</u>	<u>999 805</u>
	<u>9 811 300</u>	<u>9 795 451</u>	<u>9 914 902</u>
<b>Services auxiliaires</b>			
Revenus au niveau des écoles	75 000	78 741	99 146
Revenus de locations des écoles et services -			
Centre des Grands-Vents	102 500	102 401	101 291
Autre location - ARCO - Côte ouest	<u>25 000</u>	<u>25 000</u>	<u>25 000</u>
	<u>202 500</u>	<u>206 142</u>	<u>225 437</u>
<b>Divers</b>			
Intérêts sur les investissements	9 500	10 010	8 311
Autre - divers	<u>500</u>	<u>230</u>	<u>-</u>
	<u>10 000</u>	<u>10 240</u>	<u>8 311</u>
<b>Total des revenus</b>	<u>11 370 800 \$</u>	<u>11 069 895 \$</u>	<u>11 048 650 \$</u>



**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ANNEXE 2 - FRAIS D'ADMINISTRATION  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

	Budget (Note 15)		
	<u>2021</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Salaires et avantages sociaux			
Direction et direction adjoint	332 000 \$	327 882 \$	325 740 \$
Personnel du bureau	211 250	201 585	106 409
Fournitures de bureau	2 500	2 696	2 650
Remplacement de meubles et d'équipements	6 000	3 534	7 792
Affranchissement	2 250	4 829	2 062
Téléphone et internet	10 000	8 503	9 669
Location et réparation d'équipement de bureau	6 000	5 914	6 087
Frais bancaires	7 000	7 079	6 893
Réparations et entretien - édifices à bureaux	500	951	-
Déplacements	10 000	1 923	17 905
Dépenses - réunions du Conseil scolaire	2 500	-	18 579
Services professionnels - frais légaux	20 000	26 178	42 280
Services professionnels - remboursables	30 000	15 998	16 770
Services professionnels - autres	20 000	37 229	18 745
Publicités - recrutement du personnel	2 500	1 184	2 226
Cotisations	9 000	9 755	9 445
Déménagement	12 500	-	13 190
Divers	2 400	212	2 354
Perfectionnement	3 500	6	-
Assurances	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>	<u>949</u>
<b>Total des frais d'administration</b>	<u><u>690 900 \$</u></u>	<u><u>656 458 \$</u></u>	<u><u>609 745 \$</u></u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ANNEXE 3 - PROGRAMMES ÉDUCATIFS  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

	Budget (Note 15)		
	<u>2021</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>Salaires pédagogiques</b>			
Salaires des enseignants			
Réguliers	4 250 000 \$	4 071 860 \$	4 323 634 \$
Suppléants	265 000	282 586	195 891
Direction des services éducatifs	136 000	138 424	125 827
Payés par le Conseil	2 000	3 587	1 204
Avantages sociaux - général	700 000	795 719	118 124
Secrétaires d'école - salaires et avantages sociaux	234 000	213 717	205 302
Taxe sur les salaires	100 000	105 125	105 175
Autre - salaires et avantages sociaux:			
Coordinateurs de programmes	165 000	132 197	126 930
Autre - salaires et avantages sociaux: aides-élèves	100 000	128 048	74 492
	<u>5 952 000</u>	<u>5 871 263</u>	<u>5 276 579</u>
<b>Matériel pédagogique</b>			
Fournitures scolaires	23 000	22 142	22 064
Matériel pédagogique - remboursables	2 500	69 337	22 246
Matériel pédagogique	32 500	25 171	34 824
	<u>58 000</u>	<u>116 650</u>	<u>79 134</u>
<b>Mobilier et équipement pédagogique</b>			
Remplacement	25 000	32 078	26 800
Locations et réparations	9 750	9 469	9 955
	<u>34 750</u>	<u>41 547</u>	<u>36 755</u>
<b>Déplacement du personnel pédagogique</b>			
Coordonnateurs de programmes	5 000	-	4 262
Enseignants	1 000	466	13 690
Sessions de formation et conférences	1 000	-	456
Enseignants - déplacement remboursable	10 000	-	-
	<u>17 000</u>	<u>466</u>	<u>18 408</u>
<b>Autres coûts attribués à la pédagogie</b>			
Programme de moniteur francophone	50 000	50 269	58 525
Services de la Commission scolaire du littoral	42 500	54 217	44 071
Inclusion - Adaptation scolaire	2 500	935	709
Secrétaires - perfectionnement	2 000	-	62
Secrétaires - déplacement	2 000	306	1 783
Secrétaires - équipement	2 000	363	-
Bon Départ	500	-	-
Bourse des finissants	-	700	-
PowerSchool	-	-	9 764
Divers - soutien bibliothèque	2 500	-	-
Art et culture	5 000	-	6 326
	<u>109 000</u>	<u>106 790</u>	<u>121 240</u>
<b>Amortissement</b>	<u>20 000</u>	<u>18 156</u>	<u>20 145</u>
<b>Total des dépenses pour les programmes éducatifs</b>	<u>6 190 750 \$</u>	<u>6 154 872 \$</u>	<u>5 552 261 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ANNEXE 4 - DÉPENSES D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN DES ÉCOLES  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

	<b>Budget (Note 15)</b>		
	<u>2021</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Salaires - conciergerie	460 000 \$	458 481 \$	381 341 \$
Salaires - entretien	153 900	137 701	106 359
Électricité	190 000	163 559	172 939
Mazout de chauffage	95 000	47 502	64 731
Frais pour les services municipaux	40 000	30 828	38 827
Téléphone - internet	102 500	103 375	101 458
Véhicule et déplacements	10 000	1 829	5 273
Matériel de conciergerie	100 000	79 814	25 465
Équipement de conciergerie	3 000	5 814	3 663
Réparations remboursables	325 000	275 390	827 695
Réparations mineures - édifices	50 000	41 284	50 180
Équipement - remplacement - informatique	72 500	83 645	15 804
Services contractés - conciergerie	2 750	-	2 910
Réparation et entretien - équipement	2,000	1,700	1,874
Déneigement	160 000	160 033	146 036
Autre - perfectionnement	2 500	-	832
Autre - systèmes de sécurité	3 500	4 513	3 477
Amortissement	<u>398 500</u>	<u>398 388</u>	<u>398 387</u>
<b>Total des dépenses d'opération et d'entretien des écoles</b>	<u>2 171 150 \$</u>	<u>1 993 856 \$</u>	<u>2 347 251 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ANNEXE 5 - DÉPENSES DE TRANSPORT SCOLAIRE  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

	<u>Budget (Note 15)</u> <u>2021</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>Services contractés</b>			
Transport régulier	1 039 500 \$	1 053 860 \$	974 334 \$
Transport régulier - véhicules privés	30 000	32 431	25 471
Nettoyage COVID	65,000	83,755	-
Transport parascolaire	<u>2 000</u>	<u>1 849</u>	<u>4 276</u>
<b>Total des dépenses de transport scolaire</b>	<u>1 136 500 \$</u>	<u>1 171 895 \$</u>	<u>1 004 081 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ANNEXE 6 - SERVICES AUXILIAIRES  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

	<b>Budget (Note 15)</b>		
	<b>2021</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Dépenses au niveau des écoles</b>			
Excursions scolaires et activités parascolaires	35 000 \$	15 974 \$	35 453 \$
Matériel et équipement pédagogique	17 500	29 385	16 429
Identité culturelle	-	8,531	-
Dépenses associées aux levées de fonds	5 000	3 729	3 872
Bal des finissants	2 500	3 386	2 051
Autre	15 000	18 336	13 195
	<u>75 000</u>	<u>79 341</u>	<u>71 000</u>
<b>Services auxiliaires</b>			
<b>Centres communautaires - Centre des Grands-Vents</b>			
Salaires et avantages sociaux - conciergerie	47 000 \$	47 610 \$	43 147 \$
Communications	10 000	6 241	7 583
Fonctionnement	100 000	86 974	88 754
Achats & équipement	11 000	10 793	8 654
	<u>168 000</u>	<u>151 618</u>	<u>148 138</u>
Amortissement	4 750	3 861	4 772
<b>Total des services auxiliaires</b>	<u>172,750</u>	<u>155,479</u>	<u>152,910</u>
<b>Total des services auxiliaires</b>	<u>247 750 \$</u>	<u>234 820 \$</u>	<u>223 910 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ANNEXE 7 - DÉTAILS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

	Coût	Acquisitions	Coût	Amortissement cumulé	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	2020	2021	2021	2020	2021	2021	2020
<b>Terrains</b>							
Terrains	125 000 \$	-	125 000 \$	-	-	125 000 \$	125 000 \$
<b>Édifices</b>							
Écoles	15 320 372	-	15 320 372	7 748 173	8 116 548	7 203 824	7 572 199
Améliorations locatives	75 159	-	75 159	45 096	60 127	15 032	30 063
	15 395 531	-	15 395 531	7 793 269	8 176 675	7 218 856	7 602 262
<b>Mobilier and équipement</b>							
Écoles	832 269	-	832 269	716 324	734 481	97 788	115 945
Administration	118 956	-	118 956	118 956	118 956	-	-
Autre - Centre des Grands-Vents	90 390	-	90 390	65 048	68 908	21 482	25 342
	1 041 615	-	1 041 615	900 328	922 345	119 270	141 287
<b>Ordinateurs</b>							
Écoles	696 367	-	696 367	681 386	696 367	-	14 981
Administration	257 304	-	257 304	257 304	257 304	-	-
	953 671	-	953 671	938 690	953 671	-	14 981
<b>Immobilisations en cours de construction</b>							
Écoles	110 939	-	110 939	-	-	110 939	110 939
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>17 626 756 \$</b>	<b>-</b>	<b>17 626 756 \$</b>	<b>9 632 287 \$</b>	<b>10 052 691 \$</b>	<b>7 574 065 \$</b>	<b>7 994 469 \$</b>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
ANNEXE 8 - SERVICES AUX ÉLÈVES - PROJETS PROGRAMMES DES LANGUES  
OFFICIELLES EN ÉDUCATION  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

	<b>Budget (Note 15)</b>		
	<b>2021</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Francisation	260 000 \$	264 395 \$	259 033 \$
Coordination des programmes scolaires	85 000	65 402	113 826
Services d'aide pédagogique	117 000	119 460	138 039
Services et activités culturelles	105 000	26 156	35 334
Formation - directions et enseignants	90 000	41 558	89 406
Services de communication et de promotion	130 000	112 392	99 398
Administration de projets fédéraux	80 000	79 883	54 277
Services de traduction	-	4 045	-
Recrutement et rétention des enseignants	50 000	22 686	24 791
Services professionnels en français	40 000	-	-
Centres de ressources	60 000	27 512	10 198
Technologie dans la salle de classe	110 000	177 351	52 346
Virtual school	95,000	-	-
Renouveau pédagogique	<u>125.000</u>	<u>117.222</u>	<u>-</u>
<b>Total des services aux élèves - Projets programmes des langues officielles en éducation</b>	<b><u>1 347 000 \$</u></b>	<b><u>1 058 062 \$</u></b>	<b><u>876 648 \$</u></b>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES  
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>1. Dépenses payées d'avance</b>		
Divers	<u>1 114</u>	<u>-</u>
<b>Total des dépenses payées d'avance</b>	<u>1 114 \$</u>	<u>- \$</u>